



## **ORDRE DU JOUR SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2025 À 17 H 00**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
  - 1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2. ORDRE DU JOUR**
  - 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 26 février 2025
- 3. PROCÈS-VERBAL**
  - 3.1 Adoption des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 13 février 2025 et de la séance ordinaire du 19 février 2025
- 4. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
  - 4.1 Aucun
- 5. RAPPORT DES SERVICES**
  - 5.1 Soumettre au conseil la résolution 202502-042 refusée le 19 février 2025 afin que celui-ci la considère d'urgence et en priorité, et ce, à la suite de l'exercice du pouvoir de reconsidération de la mairesse dans les 96 heures qui ont suivi son adoption, conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes
  - 5.2 Soumettre au conseil la résolution 202502-045 refusée le 19 février 2025 afin que celui-ci la considère d'urgence et en priorité, et ce, à la suite de l'exercice du pouvoir de reconsidération de la mairesse dans les 96 heures qui ont suivi son adoption, conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes
  - 5.3 Soumettre au conseil la résolution 202502-047 refusée le 19 février 2025 afin que celui-ci la considère d'urgence et en priorité, et ce, à la suite de l'exercice du pouvoir de reconsidération de la mairesse dans les 96 heures qui ont suivi son adoption, conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes
  - 5.4 Adoption de la Politique d'établissement des sous-catégories d'immeubles et de division en secteurs du territoire de la Ville
  - 5.5 Établissement des sous-catégories d'immeubles et de division en secteurs du territoire
- 6. RÈGLEMENT**
  - 6.1 Adoption - règlement 58-2016-64 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - Afin d'ajouter l'usage H5 aux usages permis dans la zone H.13
  - 6.2 Adoption - règlement 58-2016-65 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - Afin de regrouper les zones I.11, I.23 et I.26
  - 6.3 Adoption - règlement 123-2025 - Règlement décrétant une dépense pour les travaux de stabilisation de la berge du parc de l'Hôtel de Ville et pourvoyant au financement de ces travaux par un emprunt au montant de 725 000 \$ et abrogeant et annulant le solde résiduel du règlement 114-2024
- 7. CONTRAT**
  - 7.1 Aucun
- 8. PERSONNEL**
  - 8.1 Aucun
- 9. AIDE À DES ORGANISMES**
  - 9.1 Aucun
- 10. DIVERS**
  - 10.1 Aucun
- 11. AFFAIRE NOUVELLE**
  - 11.1 Aucun
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**
- 13. LEVÉE DE LA SÉANCE**